Petite enfance

Denis GUYARD est le conseiller municipal délégué à la petite enfance.

Le service Petite Enfance vous accueille pour vous informer sur les différents modes de garde des jeunes enfants :

Les structures municipales :

1. Multi-accueil La Maison des Tout-Petits (type « crèche collective »)
2. Multi-accueil Madeleine Brès qui s'organise comme précisé ci-dessous :

- accueil familial : chez les assistantes maternelles agrées faisant partie du multi-accueil et temps collectifs dans les locaux
- accueil collectif les lundis et jeudis (type halte-garderie)

D'autres modes de garde hors cadre communal existent :

- Individuels (assistante maternelle libre, garde à domicile, garde à domicile partagée, jeune fille au pair).
- Les crèches ou micro-crèches privées (à Magny-les-Hameaux une micro-crèche : « Les Coloriés de Magny »)

La responsable du service petite enfance accompagne l’élu dans des projets d’évolution de l’action municipale en matière de petite enfance.

Les directrices de chaque structure (infirmière-puéricultrice ou éducatrice de jeunes enfant) assurent l’accueil et les relations avec les familles, la gestion administrative, l’encadrement du personnel.

À Magny-les-Hameaux 2 structures d’accueil Petite Enfance sont accessibles aux familles pour les enfants âgés de 3 mois à 4 ans :

Le multi-accueil La Maison des Tout-Petits - Anne Sylvestre : un accueil collectif

Le multi-accueil Madeleine Brès qui associe :

- L’accueil familial au domicile d’une assistante maternelle à des moments d’accueil collectif.
- L’accueil collectif ponctuel de type halte-garderie les lundis et jeudis.

La Maison des Tout-Petits et le Multi-Accueil Madeleine Brès ont pour objectifs de répondre aux besoins d’accueil divers des familles afin de leur permettre de concilier au mieux leur vie familiale, professionnelle et sociale, et ainsi les soutenir dans leur rôle de parents.

Infos pratiques

Modalité d’inscription : Pour accéder à ces structures, il faut être Magnycois, et procéder à une pré-inscription. Les places sont alors attribuées en fonction des disponibilités d’accueil lors des commissions présidées par l’élu du secteur Petite Enfance, la responsable du service Petite Enfance et les directrices de crèche.

Tarifs : Ils sont calculés en fonction des ressources des familles (revenus mensuels imposables avant abattement de la dernière déclaration) et du nombre d’enfants à charge, conformément aux normes fixées par la Caisse d’allocations Familiales.

En contrepartie, la Caisse d’allocations familiales des Yvelines verse une subvention de fonctionnement à la commune.

Les 1000 premiers jours

La période de la conception aux deux premières années de la vie après la naissance sont déterminantes pour le développement de l’enfant et la santé de l’adulte qu’il deviendra. C’est pourquoi il est nécessaire de s’engager en faveur de la santé du jeune enfant avant même sa naissance.

Documents
Pas à pas votre enfant mange comme un grand
Diversification alimentaire de 0 à 3 ans
Règlement de fonctionnnement Petite Enfance
Liens utiles
Inscriptions à l'une des structures de la petite enfance
Prenez votre RDV de pré-inscription en crèche en ligne
Multi-Accueil Madeleine Brès
Maison des Tout-Petits Anne Sylvestre
La protection maternelle et infantile (PMI)
Les assistantes maternelles libres
La CAF impose une augmentation des tarifs !
Retrouvez toutes les informations sur la petite enfance (0/3 ans)
Le langage des signes dès le plus jeune âge
6 tutoriels thématiques à destination des parents

La période de la conception aux deux premières années de la vie après la naissance sont déterminantes
Contact

Responsable du service Petite Enfance : Eléonore HEUDE

01 39 44 71 22

Assistante administrative :

Violaine Marne : 01 30 52 65 74 les mardis, mercredis et vendredis.
petite.enfance@magny-les-hameaux.fr